

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DU CONSEIL MILITAIRE POUR
LA JUSTICE ET LA DEMOCRATIE

Décision N° 710 /006 / PRCMJD
Portant nomination du Président et des membres
du Conseil National de l'Autorité de Régulation

LE PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE POUR LA JUSTICE ET LA
DEMOCRATIE , CHEF DE L'ETAT

VU : la Constitution du 20 juillet 1991;

VU : la loi n° 1999-019 du 11 juillet 1999 relative aux télécommunications

VU : la loi n° 2001-18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle

VU : Le décret n°2006-106 du 05 octobre 2006 portant dissolution du Conseil National de l'Autorité de Régulation.

DECIDE

Article premier : Sont nommés Président et membres du Conseil National de l'Autorité de Régulation :

Président : Mohamed Salem ould Lekhal

Membres :

- Tall Ousmane;
- Ahmed ould Mohamed ould Moctar;
- Mohamedi ould Memoune;
- M'Backé Fall.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott le 05 octobre 2006

COLONEL ELY OULD MOHAMED VALL

**P.C.C.C
LE MINISTRE SECRETAIRE GENERAL
DE LA PRESIDENCE DU
CONSEIL MILITAIRE POUR LA JUSTICE
ET LA DEMOCRATIE**

HABIB OULD HEMET